

Notice descriptive	
<b>Titre</b>	Annexe à l'arrêté du 26 septembre 2000 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des fonds de solidarité pour le logement constitués sous la forme d'un groupement d'intérêt public tenant sa comptabilité selon les règles du droit public (texte non paru au Journal officiel)
<b>Numéro NOR</b>	EQUU0000588A
<b>Ministère</b>	Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
<b>Thématique de document</b>	Logement et construction
<b>Type de document</b>	Annexe
<b>Date de signature</b>	26-09-2000
<b>Date de publication</b>	25-10-2000
<b>Document</b>	A0190022.pdf